

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 07383

Numéro SIREN : 750 070 005

Nom ou dénomination : A.E.P.

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 23439

1

BILAN SIMPLIFIÉ

23439

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>AEP</u>										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise <u>67 AVENUE DE BUZENVAL 92500 RUEIL MALMAISON</u>											
SIREN <u>7 5 0 0 7 0 0 0 5</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>	
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 0 2 1</u>	
ACTIF										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012				
			Autres *		014	2 700	016	2 440		260	
	Immobilisations corporelles *				028	23 075	030	19 798		3 276	
	Immobilisations financières * (1)				040	328	042			328	
	Total I (5)				044	26 103	048	22 238		3 865	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		8 581	052	2 280		6 301	
		Marchandises *		060			062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		14 999	070			14 999	
		Autres* (3)		072		290	074			290	
	Valeurs mobilières de placement		080			082					
	Disponibilités		084		46 223	086			46 223		
	Charges constatées d'avance*		092		49	094			49		
Total II				096	70 142	098	2 280		67 862		
Total général (I + II)					110	96 245	112	24 518		71 727	
PASSIF										Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		Certifié conforme		120		120			5 000	
	Écarts de réévaluation		à l'original		124		124				
	Réserve légale		LE PRESIDENT		126		126			500	
	Réserves réglementées*				130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (191))				132		132				
	Report à nouveau				134		134			24 701	
	Résultat de l'exercice				136		136			18 017	
	Provisions réglementées				140		140				
Total I					142		142			48 218	
Provisions pour risques et charges					Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		156			3 453	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		166			2 664	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))				172	2 960	172			17 392	
Produits constatés d'avance				174		174					
Total III					176		176			23 509	
Total général (I + II + III)					180		180			71 727	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ^{AEP}Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	
	Production vendue	215		214	
	Biens				
	Services*	217		218	124 513
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	1 907
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	126 421
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	37 973
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(1 192)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	18 550
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	726	244	1 312
	Rémunérations du personnel*			250	28 861
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	13 031
	Dotations aux amortissements*			254	4 334
	Dotations aux provisions			256	2 280
	Autres charges			262	2
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	105 149

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	1	Charges financières (V)	294	77
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)				300	
	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	3 179
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	18 017

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

18 017

314

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	3 179		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1	Déficit col. 2	352	21 196
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :		360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1	Déficit col. 2	370	21 196
				372	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AEP

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AEP

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AEP

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2 700	412		414		416	2 700	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	6 950	452		454		456	6 950	
	Matériel de transport	460	12 235	462		464		466	12 235	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 890	472		474		476	3 890	
Immobilisations financières		480	328	482		484		486	328	
TOTAL		490	26 103	492		494		496	26 103	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 540	502	900	504		506	2 440
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 460	542	490	544		546	6 950
	Matériel de transport	550	6 512	552	2 447	554		556	8 959
	Autres immobilisations corporelles	560	3 393	562	497	564		566	3 890
TOTAL		570	17 904	572	4 334	574		576	22 238

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AEP

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	1 900	644	1 900
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	1 900	684	1 900

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	15 782
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 167
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD.

AEP SASU

L'exercice clôturé au 31/12/2021 présente un montant total du bilan de 71 727 € et dégage un résultat de + 18 017 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,

- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.

Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

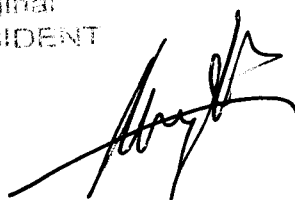
Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Divers :

Néant

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



EXAUCE

A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2021 qui est de + 18 017 € :

Bénéfice.....	+ 18 017 €
+ report à nouveau	+ 24 701 €

Soit un résultat de + 42 718 €

Que nous proposons d'affecter comme suit :

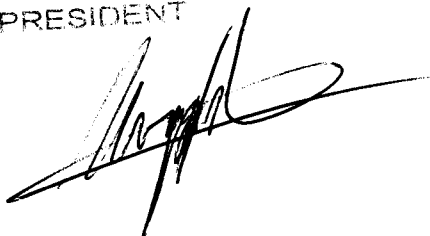
. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 32 718 €
. Distribution de dividendes.....	+ 10 000 € brut

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercices	Distribution nette	Abattement
2018	NEANT	NEANT
2019	NEANT	NEANT
2020	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE**

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2021 qui est de + 18 017 € :

Bénéfice.....	+ 18 017 €
+ report à nouveau	+ 24 701 €
	—————
Soit un résultat de	+ 42 718 €
Que nous proposons d'affecter comme suit :	
. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 32 718 €
. Distribution de dividendes.....	+ 10 000 € brut

(Extrait du rapport de gestion)

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

TRIBUNAL DE COMMERCE
Monsieur le Greffier
4 rue Pablo Neruda
92000 NANTERRE

Rueil Malmaison,
Le 30/06/22

Monsieur le Greffier,

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre société ayant approuvé les comptes de notre exercice clos le 31.12.2021, nous vous remettons sous ce pli, les documents suivants :

- la proposition d'affectation du résultat soumis à l'Assemblée,
- la résolution d'affectation votée,
- les règles et méthodes comptables,
- nos comptes annuels (bilan, compte de résultat).

Vous trouverez également ci-joint un chèque à votre ordre de 45.34 €.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

Le Président

